

Comment réunir le CSE* par messagerie instantanée pendant l'état d'urgence sanitaire ?

* Concerne également les autres institutions représentatives du personnel

LE CHOIX DE LA MESSAGERIE INSTANTANÉE



Décision de l'employeur



Information du CSE
dans la convocation

*Avec les dates et heures du démarrage
et de la clôture de la réunion*



Rappel

- ✓ Pour y avoir recours, avoir un accord collectif d'entreprise qui prévoit son usage ou être dans l'impossibilité de recourir à la visioconférence ou la conférence téléphonique
- ✓ Possibilité offerte pour toutes les réunions des instances représentatives du personnel et sans limite du nombre de réunions

LE BON MATERIEL



Le matériel doit garantir

l'**identification**
des **membres**



la **participation**
effective des **membres**



la **suspension**
de **séance**

via

la communication **instantanée** des
messages écrits au cours des délibérations

LES CONDITIONS DE VOTE



Vérification

du bon fonctionnement
du **matériel**



Clôture des débats

par le président

*Pas avant l'heure limite fixée
pour la clôture de la délibération*



Ouverture du vote

par le président



Annonce des résultats

par le président aux membres

Après le délai prévu pour le vote



Durée de vote

indentique

pour les membres titulaires



Vote à bulletin secret

- ✓ Secret de l'identité du votant
- ✓ Confidentialité des données
- ✓ Sécurité de l'envoi des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes

UNE DATE LIMITE



Jusqu'au 30 septembre 2021

Après cette date, le code du travail s'applique normalement